

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES ETCHEMINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi **le 7 septembre 2021**, à 19h30 en présentiel, à Saint-Camille-de-Lellis.

Après le mot de bienvenue et l'appel des présences, il est constaté la présence des conseillers (ères) suivant (es) :

Siège #1 - Jacques Audet  
Siège #2 - Thérèse Blanchet  
Siège #4 - Marcel Bégin  
Siège #5 - Jocelyn Pouliot

Siège #3 - Richard Pouliot  
Siège #6 - Poste vacant

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de Mme Rachel Goupil mairesse.

La mairesse Mme Rachel Goupil remercie la conseillère et les conseillers pour leur travail durant leur mandat;

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance.

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte.

**185-09-2021**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) PRÉSENTS QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte l'ordre du jour de la réunion du 7 septembre 2021 tel que lu et présenté.

- 1 - APPEL DES PRÉSENCES
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Résolution, adoption du procès-verbal du 2 août 2021
  - 3.2 - Résolution, adoption du procès-verbal de la réunion spéciale du 5 août 2021
- 4 - SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX
- 5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES
  - 5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 09-21
  - 5.2 - Résolution, acceptation de la cotation de l'architecte paysagiste pour le projet du parc des loisirs
  - 5.3 - Résolution, recommandation de paiement no. 1 et réception provisoire, travaux rue Fournier et rang St-Joseph
  - 5.4 - Résolution, demande d'aide financière pour la fondation du coeur Beauce-Etchemin
  - 5.5 - Résolution, colloque de zone de l'Association des directeurs Municipaux du Québec
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE
- 7 - LÉGISLATION
- 8 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT
  - 8.1 - Résolution, mandat des travaux d'arpentage, réfection du 2e rang
  - 8.2 - Résolution, entreposage du sable salé saison hivernale 2021-2022
  - 8.3 - Résolution, programme de réhabilitation du réseau routier local
  - 8.4 - Résolution, adoption du rapport de vulnérabilité des sources d'eau potable et l'aire de protection ainsi que les recommandations

**8.5** - Résolution, projet de restauration d'une traverse de cours d'eau, pont du ruisseau Carter

**9** - LÉGISLATION

**10** - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

**10.1** - Résolution, octroi du contrat de déneigement de la cour de la caserne incendie

**11** - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

**11.1** - Résolution, nomination d'un nouvel officier municipal en bâtiment et en environnement

**12** - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

**12.1** - Résolution, embauche du surveillant de la patinoire intérieure, saison hivernale 2021-2022

**13** - CORRESPONDANCE

**13.1** - Lettre offre de service CGEI, mesure et analyse des boues 2020 et 2021

**13.2** - Agrirécup nouveau programme de récupération de plastique des agriculteurs

**14** - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DE LA MAIRESSE

**15** - VARIA

**15.1** - Information projet d'écocentre

**16** - PÉRIODE DE QUESTIONS

**17** - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTÉE**

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**186-09-2021**

#### **3.1 - Résolution, adoption du procès-verbal du 2 août 2021**

**ATTENDU QU'IL** y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** le procès-verbal du 2 août 2021 soit adopté, et signé tel que présenté.

**ADOPTÉE,**

**187-09-2021**

#### **3.2 - Résolution, adoption du procès-verbal de la réunion spéciale du 5 août 2021**

**ATTENDU QU'IL** y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** le procès-verbal du 5 août 2021 soit adopté, et signé tel que présenté.

**ADOPTÉE,**

### **4 - SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX**

-Voir la liste des suivis en annexe.

### **5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES**

188-09-2021

**5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 09-21**

**ATTENDU** : la liste des comptes numéro 09-2021 préparée par *Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 7e jour de septembre 2021* dans laquelle figurent tous les comptes à accepter au montant de : 611 955.93\$

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** le conseil municipal adopte les comptes mentionnés sur la liste 09-21 telle que présentée. Le total des comptes pour **SEPTEMBRE 2021 s'élève à: 611 955.93\$.**

**QUE** la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 09-2021.

**ADOPTÉE**

Je soussignée, Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois de septembre **2021**.

---

Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale

189-09-2021

**5.2 - Résolution, acceptation de la cotation de l'architecte paysagiste pour le projet du parc des loisirs**

**ATTENDU QUE** la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis est régie par les dispositions du Code Municipal du Québec;

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé de gré à gré pour les services professionnels en architecture de paysage pour le projet d'aménagement du terrain des loisirs.

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu, une offre de services professionnels de la compagnie Topo architecture de paysage et que l'offre reçue est conforme à nos exigences:

<b>Nom de la compagnie:</b>	<b>Prix avant taxes:</b>
<b>-Topo Architecture de paysage</b>	<b>3,525.00\$</b>

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE:** Le Conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis octroie le contrat de services professionnels en architecture de paysage à la compagnie Topo Architecture de paysage au coût de 3,525.00\$ taxes en sus, car son offre est conforme aux exigences du projet d'aménagement du terrain des loisirs:

**QUE l'offre de services serve de contrat.**

**ADOPTÉE,**

190-09-2021

**5.3 - Résolution, recommandation de paiement no. 1 et réception provisoire**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a reçu de son ingénieur Stantec Experts-conseils Ltée la recommandation de paiement no. 1 fournie par l'entrepreneur Construction Abénakis Ltée relativement au projet de réfection de la rue Fournier et du rang Saint-Joseph;

**PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DE** procéder au paiement # 1 des travaux de réfection de la rue Fournier et du rang Saint-Joseph pour un montant de

470,225.86\$, taxes incluses (N/réf : 158140097), à l'entreprise Construction Abénakis Ltée et que ce paiement soit effectué à même les fonds de la TECQ;

**QUE** les paiements précités soient effectués sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

**ADOPTÉE,**

191-09-2021

**5.4 - Résolution, demande d'aide financière pour la Fondation du Coeur Beauce-Etchemin**

**CONSIDÉRANT QUE** La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a reçu une demande d'aide financière pour la Fondation du Coeur Beauce-Etchemins pour l'année financière 2021;

**PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis octroie une aide financière de 100\$ à la Fondation du Coeur Beauce-Etchemins.

**ADOPTÉE,**

192-09-2021

**5.5 - Résolution, colloque de zone de l'Association des directeurs Municipaux du Québec**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des Directeurs Municipaux du Québec tiendra le 16 septembre prochain, un colloque pour la zone Beauce-Côte-Sud qui se tiendra cette année en présentiel au Centre de congrès de Lévis. Le coût d'inscription sera de 50\$.

**PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis autorise la directrice générale, Mme Nicole Mathieu à participer au colloque de l'association des directeurs municipaux du Québec pour la zone Beauce-Côte Sud, qui se tiendra cette année en présentiel au centre des Congrès de Lévis. Le coût d'inscription est de 50\$.

**QUE** le conseil accepte de payer les frais de déplacement pour ce colloque.

**ADOPTÉE,**

**6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE**

Aucun point .

**7 - LÉGISLATION**

Aucun point.

**8 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT**

193-09-2021

**8.1 - Résolution, mandat des travaux d'arpentage, réfection du 2e rang**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est régie par le code municipal du Québec et peut procéder de gré à gré pour toute dépense en bas de 25,000\$, et que la municipalité souhaite se prévaloir de ce privilège.

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis doit faire des travaux d'arpentage en lien avec le projet d'asphaltage du rang 2 qui a été réalisé antérieurement en 2019 et la Municipalité avait signé des ententes pour l'acquisition de parcelles de terrains à cet égard;

**ATTENDU QUE** la compagnie Ecce Terra arpenteurs géomètres SENCRL a déposé une proposition pour un mandat pour 10 parcelles de terrain pour un montant estimé à 8,750.00\$ (taxes en sus);

**ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Camille s'en déclare satisfaite et veut procéder de gré à gré avec Ecce Terra arpenteurs géomètres SENCRL.

**POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) PRÉSENTS QUE:** Le Conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis octroie le contrat de services professionnels pour les travaux d'arpentage, à la compagnie Ecce Terra arpenteurs géomètres SENCRL.

**QUE** le montant des honoraires professionnels est estimé pour 10 parcelles à 8,750.00\$ (taxes en sus)

**QUE** l'offre de services serve de contrat entre les parties.

**ADOPTÉE,**

194-09-2021

**8.2 - Résolution, entreposage du sable salé saison hivernale 2021-2022**

**IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille accepte l'offre de Doryfor Inc. pour l'entreposage et le chargement du sable salé. Le coût fixe d'entreposage et de chargement s'établit pour 2021-2022 à 4,100\$ (taxes en sus).

**ADOPTÉE**

195-09-2021

**8.3 - Résolution, programme de réhabilitation du réseau routier local**

**ATTENDU QUE** La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

**ATTENDU QUE** La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC des Etchemins a obtenu un avis favorable du MTMDET;

**POUR CES MOTIFS, sur la proposition de :** Madame Thérèse Blanchet, appuyée et unanimement résolu et adopté que le conseil de La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

**ADOPTÉE,**

196-09-2021

**8.4 - Résolution, adoption du rapport de vulnérabilité des sources d'eau potable et de l'aire de protection ainsi que les recommandations**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a reçu le rapport technique de la compagnie Akifer pour l'analyse de la vulnérabilité de la source pour les prélèvements d'eau souterraine;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Saint-Camille s'en déclare satisfait et souhaite l'adopter tel que présenté;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE** le Conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis adopte tel que présenté, le rapport technique de la compagnie Akifer relativement à l'analyse de la vulnérabilité de la source pour les prélèvements d'eau souterraine ainsi que les recommandations

**ADOPTÉE,**

197-09-2021

**8.5 - Résolution, projet de restauration d'une traverse de cours d'eau, pont du ruisseau Carter**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis souhaite remplacer le pont endommagé sur le ruisseau Carter, situé sur le chemin d'accès aux ressources par deux ponceaux en acier d'un diamètre de 2000 mm;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a présenté un projet dans le cadre du programme de restauration des traverses de cours d'eau du Ministère Forêts, Faune et Parcs;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût estimé des travaux se chiffre à 41 325.90\$ réparti comme suit:

Coût des matériaux: 23,400.00\$ (taxes en sus)

Coût d'installation: 13,225.90\$ (taxes en sus)

Frais professionnels: 3000.00\$ (taxes en sus)

Coût des rebuts: 1700,00\$ (taxes en sus).

**QUE** l'aide gouvernementale du programme du MFFP peut couvrir jusqu'à 90% du coût global;

**QUE** la Municipalité de Saint-Camille doit prévoir une participation financière d'environ 3662.50\$ indépendamment du pourcentage alloué par le gouvernement;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis approuve le projet à déposer dans le cadre du programme du MFFP pour la restauration d'une traverse de cours d'eau sur le chemin d'accès aux ressources, pont du ruisseau Carter. Les travaux seront réalisés en 2021.

**QUE** le coût estimé des travaux se chiffre à 41,325.90\$ réparti comme suit:

Coût des matériaux: 23,400.00\$ (taxes en sus)

Coût d'installation: 13,225.90\$ (taxes en sus)

Frais professionnels: 3000.00\$ (taxes en sus)

Coût des rebuts: 1700,00\$ (taxes en sus).

**QUE** l'aide gouvernementale du programme du MFFP peut couvrir jusqu'à 90% du coût global;

**QUE** la Municipalité de Saint-Camille doit prévoir une participation financière d'environ 3662.50\$ indépendamment du pourcentage alloué par le gouvernement;

**ADOPTÉE,**

**9 - LÉGISLATION**

Aucun point!

**10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE**

198-09-2021

**10.1 - Résolution, octroi du contrat de déneigement de la cour de la caserne incendie**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de déneigement de la cour de la caserne incendie a pris fin en mars dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** La Municipalité souhaite procéder de gré à gré pour les saisons hivernales 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 pour 3 ans;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)** que la Municipalité de Saint-Camille accepte l'offre de Ferme Miblou Inc. pour le déneigement de la cour de la caserne incendie, pour les saisons hivernales 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 pour 3 ans, le prix du contrat s'élève à : 1,350.00\$ (taxes en sus), le contrat sera payé chaque année au coût de 450\$ (taxes en sus);

**QUE** toutes les conditions sont contenues dans un contrat qui sera signé entre l'entrepreneur et la Municipalité de Saint-Camille

**ADOPTÉE,**

**11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

199-09-2021

**11.1 - Résolution, nomination d'un nouvel officier municipal en bâtiment et en environnement**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis est partie prenante de l'entente intermunicipale relative à l'utilisation du service d'inspection de la MRC des Etchemins;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la susdite entente (article 3.2), la municipalité a l'obligation de nommer les fonctionnaires chargés de l'application de leurs réglementations;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de l'engagement de deux officières par la MRC, il y a lieu de procéder aux nominations par le conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** les engagements, à titre d'officière en bâtiment et en environnement, sont effectifs dès maintenant;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE** le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis nomme madame Sarah Corriveau, madame Émilie Bédard, en plus de madame Lise Buteau et messieurs Gabriel Gosselin et Serge Paquet à titre d'officiers municipaux en bâtiments et en environnement.

**QUE** par ces nominations, ces personnes agiront à titre de fonctionnaires responsables de l'application des règlements d'urbanisme et des règlements découlant de la Loi sur la Qualité de l'Environnement applicables par la municipalité.

**ADOPTÉE,**

200-09-2021

## **12 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE**

### **12.1 - Résolution, embauche du surveillant de la patinoire intérieure, saison hivernale 2021-2022**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Camille a procédé de gré à gré pour l'emploi de surveillant de la patinoire pour la saison hivernale 2021-2022;

**CONSIDÉRANT QUE** l'emploi consiste à effectuer la garde de l'abri d'habillage, la surveillance de la patinoire, le maintien de l'ordre, le respect des règlements de la municipalité, le respect des horaires, et l'entretien de l'abri d'habillage et de la salle de bains.

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons décidé d'offrir le poste à : M. Paul Veilleux de Saint-Camille qui a déjà travaillé l'an passé comme surveillant;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE** le conseil municipal de Saint-Camille embauche : M. Paul Veilleux à titre de surveillant de la patinoire pour la saison hivernale 2021-2022.

La durée de l'emploi sera d'environ 12 semaines, du 12 décembre 2021 au 6 mars 2022 (ou jusqu'à la fin de la patinoire). Toutes les conditions de l'emploi sont contenues dans un contrat de travail détenu à la Municipalité de Saint-Camille.

**ADOPTÉE,**

## **13 - CORRESPONDANCE**

### **13.1 - Lettre offre de services CGEI, mesure et analyse des boues 2020 et 2021**

La directrice fait lecture d'une offre de services de CGEI Inc., pour un traitement microbiologique 2021-2022 de nos étangs. Suite aux résultats des mesures prises en date du 17 août 2021, l'inspecteur municipal, M. Éric Prévost, suggère de ne pas continuer le traitement des boues mais de penser à une autre méthode à adopter. Un suivi sera fait prochainement dans ce dossier.

### **13.2 - Agrirecup nouveau programme de récupération de plastique des agriculteurs**

La directrice générale dépose une publicité relativement au nouveau programme agrirecupe pour inciter les agriculteurs à recycler le plastique. Point d'information!

## **14 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DE LA MAIRESSE**

**-Spectacles musicaux:** Monsieur Jacques Audet fait le compte rendu des spectacles musicaux de l'édition estivale 2021 qui ont connu un vif succès, à la prochaine séance du conseil municipal l'état des revenus et dépenses de ces activités sera déposé;

**- Mairesse:** Mme Rachel Goupil indique qu'elle a assisté à la séance régulière du conseil des maires de la MRC des Etchemins, à une réunion de travail du conseil des maires de la MRC des Etchemins, à la réunion sur "Les Fleurons du Québec " en visioconférence, elle a participé à la visite des milieux humides de la MRC des Etchemins au Lac Caribou, 10 personnes étaient présentes, à une réunion de travail du conseil municipal,

et à la séance régulière du conseil municipal. Elle fait un résumé de ces rencontres.

#### **15 - VARIA**

Aucun point n'est ajouté au Varia.

#### **15.1 - Information projet d'écocentre**

La mairesse présente l'information relativement à notre projet d'écocentre à déposer pour l'obtention d'une aide financière.

#### **16 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions.

#### **17 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Mme Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 21h45;

---

Rachel Goupil, mairesse

---

Nicole Mathieu, directrice générale

**ADOPTÉE**